

La Justice d'Allah

<"xml encoding="UTF-8?>

La Justice d'Allah

Nous croyons que l'un des Attributs positifs d'allah est le fait qu'IL est Juste. IL n'est injuste envers personne. IL ne commet aucune oppression dans Ses Décisions, IL récompense ceux qui obéissent à Ses Commandements, IL punit ceux qui commettent des péchés, IL n'oblige pas Ses serviteurs à faire ce qui n'est pas en leur pouvoir, IL ne les punit pas pour plus que ce

qu'ils auraient commis.(1) Nous croyons qu'Allah ne néglige aucune bonne action, sauf si celle-ci cède la place à une meilleure. Allah ne commet aucun acte incorrect, parce qu'IL a le Pouvoir de faire les bonnes choses et d'éviter les mauvaises choses.

IL connaît parfaitement l'excellence des bonnes actions et les mauvais effets des mauvaises actions. IL ne peut être constraint d'abandonner les bonnes actions pour en commettre de mauvaises à leur place. L'accomplissement de bonnes actions ne Lui cause aucun mal pour qu'IL se voie forcé de les abandonner. IL n'a pas éprouvé non plus le besoin de faire une mauvaise chose pour qu'IL doive la faire. D'autre part, Allah est Sage et tous Ses Actes sont systématiquement conformes à Sa Sagesse.(2)

Si Allah commettait une injustice ou une mauvaise chose - et IL est trop éloigné d'un tel défait - ce serait pour l'une des raisons suivantes: 1- soit parce qu'IL ignorerait le mauvais aspect du mal; 2- soit parce que, tout en connaissant le mal, IL serait constraint de le faire et incapable de le détester (le mal); 3- soit parce que, tout en connaissant le mal, et sans être constraint de le faire, IL aurait quand même besoin de le faire; 4- soit parce que, tout en connaissant le mal, et sans être constraint ni avoir besoin de le faire, IL le ferait quand même, par plaisir et absurdité.

Or, toutes ces suppositions qu'on attribuerait à Allah sont impossibles, car pour qu'elles soient possibles il faudrait supposer qu'il y ait une imperfection en Allah, alors qu'Allah est la perfection même. C'est pourquoi nous ne pouvons qu'en déduire qu'IL est dépourvu d'injustice et immunisé contre la possibilité de faire le mal.

Cependant quelques sectes Musulmanes croient qu'il est possible qu'Allah puisse faire le mal(3). Elles professent qu'Allah peut aussi bien punir les gens obéissants qu'envoyer les pécheurs et même les infidèles au Paradis. Elles disent aussi qu'Allah peut commander à Ses

serviteurs de faire ce qui dépasse leur pouvoir et les punir pour ne l'avoir pas fait. Pis encore, les adeptes de ces sectes affirment qu'Allah peut égarer, opprimer et tromper Ses serviteurs, qu'IL peut également faire des choses sans raison et sans Sagesse. Pour appuyer ces croyances, elles citent le verset coranique suivant: «Il ne sera pas interrogé sur ce qu'IL fait, mais les hommes seront interrogés» (Sourate al-Anbiyâ', 21:23).

Selon la croyance de ces gens, Allah serait "injuste", "sot", "bouffon", "menteur", "trompeur". Ils croient qu'IL est Celui Qui fait de mauvais actes et Qui néglige les bons actes. Mais nous croyons fermement que l'Etre Sacré d'Allah est très éloigné de telles inadmissibles aberrations de d'Allah, c'est la pire forme de blasphème pur et simple.

Allah, le Tout-Puissant, dit dans des versets coraniques qui n'admettent aucune interprétation allégorique:

«Allah ne veut pas l'injustice pour Ses serviteurs» (Sourate al-Mo'men, 40:31).

«Allah n'aime pas la corruption» (Sourate al-Baqarah, 2:205).

«Nous n'avons pas créé le ciel, la terre et ce qu'il y a entre eux, par jeu» (Sourate al-Anbiyâ', 21:16).

«Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent» (Sourate al-Thâriyât, 51:56).

«...O Seigneur! TU es exempt de tout défaut ou imperfection, et TU n'as pas créé tout cet univers mystérieux en vain et sans finalité» (Sourate Ale `Imrân, 3:191)

Notes : 1. La justice (`adl), c'est le fait de rétribuer ou de récompenser un acte proportionnellement à son mérite, et l'injustice (dholm), c'est la privation des droits. Allah qui est Juste, Généreux et Miséricordieux a garanti la récompense des actes et promis, en outre, de donner plus que la récompense méritée, puisqu'il est dit dans le Coran: «La très belle récompense, - et quelque chose de plus encore - est destinée à ceux qui ont bien agi» (Sourate Younes, 10:26) et: «Celui qui se présentera avec une bonne action recevra en récompense dix fois autant..., mais IL ne châtie le malfaiteur que par ce qu'il mérite et rien de plus:

"Celui que se présentera avec une mauvaise action ne sera rétribué que par quelque chose d'équivalent. Personne ne sera lésé."» (Sourate al-An`âm, 6:160). En outre IL a garanti l'amnistie et promis le pardon: «Ton Seigneur est, pour les hommes et malgré leur injustice, le Maître de Pardon...» (Sourate al-Ra`d, 13:6) et: «Allah ne pardonne pas qu'on Lui associe quoi que ce soit; IL pardonne à qui IL veut des péchés moins graves que celui-ci» (Sourate al-Nesâ', 4:48). Et Allah a ordonné que l'on soit juste et interdit l'oppression et l'injustice: «Oui, Allah ordonne l'équité et la bienfaisance» (Sourate Al-Nahl, 16:90). Voir à ce sujet: "Taçhîh al-l`tiqâd" d'al-Cheikh al- Mofid, p. 103.

2. Les Chiites imamites considèrent la Justice comme l'un des fondements de la Religion. En fait, elle n'est pas un ordement indépendant, mais fait partie des attributs de la Vérité, de la Beauté et de la Perfection. Elle est donc un aspect de l'Unicité. Car à la différence des Ach`arites qui ont récusé le beau et le laid rationnels en affirmant que "le beau n'est beau que parce que la Chari`ah l'a considéré comme beau est le laid n'est que parce qu'elle le considère comme tel, et que si Allah cantonnait éternellement le serviteur pieux dans l'Enfer et le pécheur dans le Paradis, IL n'aurait pas commis un acte laid, car IL aurait disposé à Sa guise de Son Royaume." en s'appuyant sur ce Verset coranique: «Nul ne t'interroge sur ce qu'IL fait, mais les hommes seront interrogés...» (Sourate al-Anbiyâ', 21:23), les `Adlites (les tenants de la Justice d'Allah, en l'occurrence, les Mu`tazalites et les Chiites imâmites) ont soutenu que ce qui décide de ce qui est beau et de ce qui est laid, c'est la raison indépendante. Le jugement de la Charî`ah n'intervient que pour confirme le jugement de la raison, et qu'à titre d'orientation. C'est la raison elle-même qui, indépendamment de toute instruction, considère certains actes comme beaux et certains autres comme laids, et juge qu'il est impossible d'attribuer le laid à Allah, car IL est Sage et un acte détestable (laid) est contraire à la Sagesse. Par conséquent torturer un serviteur pieux est une injustice, et l'injustice est détestable, donc ne peut être le fait d'Allah.

C'est de cette façon que les `Adlites ont établi l'Attribut de la Justice d'Allah et l'ont souligné à l'exclusion des autres Attributs, pour marquer leur opposition à la thèse des Ach`arites.

Par la règle du beau et du laid rationnel, les Adlites ont établi une série de règles scolastiques, telles que la règle du Doux, la règle de l'obligation d'être reconnaissant envers le bienfaits, la règle de l'obligation de réfléchir au miracle. Et c'est sur cette règle qu'ils ont fondé la question de "la Contrainte (jabr) et du Libre choix (ekhtiyâr)", laquelle est l'une des questions les plus

ardues. (Pour plus de détails, voir:

"Açl al-Chî'ah wa Oçoulahâ" de Cheikh Kâchef al-Ghatâ', p. 230; et "Matâreh al-Nadhar", d'al-Cheikh al-Torayhî, 4ème partie, p. 165.

3. Selon les Ach`arites, "Allah a fait tous les actes détestables: toutes sortes d'injustice, l'associationnisme, l'arbitraire, l'agression, et IL les a acceptés et aimés" - IL est au-dessus de tels méfaits, selon nous.

Pour les détails de ces fausses idées, voir: "Nahj al-Haqq", d'al-'Allâmah al-Hellî, p. 85; "Charh al-'Aqâ'ed" d'al-Kastalî, pp. 109-113; "Al-Milal wal-Nihâl", 1/85, 88, 91; "Al-Façl" d'Ibn Hazm, .3/66, 69; "Charh al-Tajrîd" d'al-Qawchajî, p. 373